

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-15

OBJET : Subvention exceptionnelle au FAEP

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du FAEP demandant une subvention exceptionnelle afin d'aider l'association à financer le voyage scolaire, sur le thème du théâtre, organisé par l'équipe pédagogique pour l'ensemble des élèves de l'école communale.

Ce voyage se déroulera du 04 au 06 mai 2026. Le coût total est de 9 900 € et le FAEP souhaiterait que la participation des familles ne soit pas trop élevée afin de permettre à tous les élèves de pouvoir bénéficier de ce voyage.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur le sujet, et si une subvention exceptionnelle est votée, d'en décider le montant

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur,
Après en avoir délibéré,

1° **Décide**, à l'unanimité, de voter une subvention exceptionnelle au FAEP.

2° **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 €

Vote :

- 3 300 € : 5 voix
- 4 000 € : 8 voix
- 5 000 € : 0 voix

3° **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif

4° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET



Le Maire,
Pierre SIMONE

